

scinder ces discussions mais que pour l'instant il est préférable qu'elles soient débattues par tous pour qu'elles soient pérennisées.rnc'est bien cela?

Par **moisse**, le **19/02/2014** à **15:17**

Non ce n'est pas cela.rnJe soupçonne que le vote n'a pas été régulièrement acquis, et que pour éviter tout risque, le syndic préfère régulariser en organisant un vote conforme aux dispositions réglementaires.